

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 17^{ÈME} SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

16 avril – 27 avril 2018, New York City

Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des autochtones et font l'objet d'une publication bisannuelle. Elles ne sont disponibles qu'en version électronique et sont envoyées par e-mail.



Informations générales et méthodologie :

Cette synthèse résume les notes prises au cours de la conférence ainsi que les déclarations recueillies par les services du Docip, qu'il est possible de consulter en intégralité [ici](#). Les débats à l'objet de ce document se rapportent qu'à la première semaine de conférences, du 16 au 20 avril 2018. Les dialogues interactifs du 17 et du vendredi 20, ainsi que les sessions plénières figurent dans ce document, y compris l'audience informelle organisée par le Président de l'Assemblée Générale, le 17 avril. La liste exhaustive des membres actuels de l'Instance Permanente est présentée en annexe I, et la liste des abréviations utilisées dans ce document est proposée en annexe II.

1. Résumé analytique

Pour sa dix-septième session, le format de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtone (IPNUQA) a été modifié, sur décision du Secrétariat. Au cours des années passées, l'IPNUQA se déroulait sur deux semaines, mêlant réunions à huis clos des membres de l'Instance Permanente, sessions d'échange avec les agences des Nations Unies (NU), sessions plénières et autres événements. Les déclarations faites par les représentants des organisations autochtones devaient s'axer sur les recommandations qu'ils souhaitaient émettre à l'attention des membres de l'Instance Permanente.

Cette année, les membres de l'Instance en accord avec le Secrétariat ont décidé de consacrer la première semaine de conférences aux sessions plénières, dont les dialogues interactifs, afin de laisser plus de chances aux délégués de s'exprimer sur les situations qu'ils constatent sur le terrain. L'objectif étant ensuite pour les membres de l'Instance Permanente d'en tirer des recommandations plus spécifiques et plus précises au cours de la deuxième semaine d'échanges, où les Dialogues régionaux ont notamment au lieu – un dialogue pour chaque région autochtone, l'Arctique et la Russie s'étant exprimées conjointement¹.

Dans l'ensemble, il y a eu une bonne participation lors de la première semaine. Au cours des deux premiers jours, étant donné que la salle de conférences était trop petite pour permettre à tous les délégués de participer aux réunions, seulement deux personnes par organisation ont été invitées à y siéger.

La discussion qui a soulevé le plus d'intérêt a été la discussion sur le point 8 à l'ordre de jour, concernant les droits collectifs aux terres, territoires et ressources. Les déclarations qui ont été faites à ce propos mettent en avant les nombreuses fois où les terres autochtones se sont vues menacées, où

¹ Pour plus d'informations sur les dialogues régionaux, se référer [ici](#)

des défenseurs des droits autochtones ont été criminalisés et où des terres ont été accaparées au nom du développement. Certains États ne reconnaissent pas les peuples autochtones vivant dans le pays et érigent leurs leaders en criminels ; les normes internationales en matière de droits autochtones ne peuvent pas y être appliquées et il faudrait pouvoir ouvrir le dialogue avec les organisations autochtones.

En ce qui concerne la discussion sur le suivi du Document final² de la Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones (CMPA), encourageant la participation des peuples autochtones aux Nations Unies, les représentants des peuples autochtones se sont montrés principalement déçus. Ils ont pointé la confusion créée par la différence de statut entre représentants autochtones et organisations, et ont souligné que cela engendrait un risque en termes de légitimité. De plus, les représentants qui ont participé à cette session ont demandé à ce qu'un autre statut soit octroyé aux peuples autochtones au sein du système des Nations Unies, en particulier lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU).

2. Détails

Lundi 16 avril

- Ouverture de la session, élection des représentants, adoption de l'ordre du jour et programme de travail

L'ouverture de session, s'est faite sur une performance musicale traditionnelle autochtone donnée par **Saina de la République de Sakha (Yakutia) qui se situe en Fédération de Russie. M. Todadaho Sid Hill, Chef de la Nation Onondaga**, a ensuite prononcé une allocution de bienvenue mettant l'accent sur le lien entre les peuples autochtones et les ressources naturelles et la terre en tant qu'élément spirituel, ainsi que le besoin pressant de reconnaissance de ces droits. **M. Brian Keane** et **M. Elifuraha Laltaika**, membres de l'Instance Permanente, ont proposé la nomination de **Mme Mariam Wallet Aboubakrine**, qui a ainsi été réélue en tant que Présidente de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones pour sa dix-septième session.

Le discours d'ouverture a été donné par le **Président de la 72ème session de l'Assemblée Générale, M. Miroslav Lajčák**. Il s'est tout d'abord référé à la Charte des Nations Unies, en prenant comme témoin la première phrase, « *Nous, peuple des Nations Unies* », pour rappeler qu'elle prévoit l'inclusion des peuples autochtones et reconnaissant que le système des NU a perdu le fil par rapport aux défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones au quotidien. Il a également fait part de sa volonté de laisser la voie ouverte pour les peuples autochtones au sein du système des nations unies, notamment en termes de développement. Il a également souligné les progrès accomplis en matière d'interaction avec les peuples autochtones, prenant comme exemple la Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones, la plus récente Conférence sur l'Eau et les nombreux partenariats sur le terrain entre les organisations autochtones locales et les NU. **Mme Inga Rhonda King, Vice-présidente du Conseil Économique et Social (ECOSOC)**, a insisté sur l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rôle de la préservation des terres, territoires et ressources autochtones s'avère crucial pour l'avenir des peuples autochtones à travers le monde. Elle a également invité les États à collaborer plus étroitement avec les peuples autochtones, pour apprendre de leur expérience en matière de gestion des ressources. **M. Evo Morales Ayma, Président de l'État Plurinational de Bolivie**, a insisté sur l'importance d'identifier les risques internes et externes pour

² [A/RES/69/2](#), Document Final de la Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones

mieux évaluer les partenariats entre peuples autochtones. Il a mis en avant l'importance de la cohésion au sein du mouvement autochtone, qui peut permettre d'accomplir de grandes choses, comme l'adoption par les États de la Déclaration des Nations Unies sur les Peuples Autochtones (la Déclaration). Il a également souligné l'importance d'organiser maintenant le mouvement pour affronter les nombreux et divers intérêts privés, se référant ainsi aux entreprises privées qui font actuellement des forages sur les terres autochtones. Les terres, territoires et ressources autochtones sont menacées par la mondialisation, et ce n'est qu'à travers la protection des droits autochtones à la terre, que l'on peut protéger les générations futures.

M. Gervais Nzoa et **M. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco**, membres de l'Instance Permanente ont également fait des déclarations à l'occasion de l'élection des représentants. L'Instance a élu par acclamation **Mme Anne Nuorgam, M. Dmitri Harakka-Zaitsev, Mme Tarcila Rivera Zea et Mme Xiaolan Zhang** comme **Vice-Présidents** ; et **M. Brian Keane** comme **Rapporteur** de la dix-septième session.

La Présidente de l'Instance Permanente a ensuite fait une remarque d'ouverture sur cette dix-septième session. Elle a tout d'abord mentionné la décision de consacrer la première semaine aux sessions plénières et la deuxième semaine aux réunions publiques, sous forme d'un dialogue avec les agences des NU et les membres experts de l'Instance Permanente afin que la session soit plus efficace et tienne compte des préconisations faites. Elle a également rappelé à quel point il est important de prendre en compte les droits autochtones dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). **M. Elliott Harris, Sous-secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef, du Département des affaires économiques et sociales**, a décrit comme besoin pressant une plus grande ouverture et une plus grande volonté d'inclusion de la communauté internationale envers les peuples autochtones du monde entier.

- Suivi des préconisations de l'Instance Permanente

Dans sa déclaration liminaire, **M. Brian Keane** a mis en avant les initiatives et exemples de mise en application de certaines préconisations, depuis la création de l'Instance Permanente. Il a donné l'exemple de projets réalisés au niveau national en Bolivie, au Chili, au Congo, au Cambodge, au Brésil, et Mexique, ainsi que de collaborations avec les agences des NU comme le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Bureau du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). **Le Rapporteur Spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets, M. Baskut Tuncak**, a expliqué en quoi consistait son mandat et le travail qu'il a accompli en évaluant les conséquences que les produits et déchets dangereux peuvent avoir sur les terres autochtones et ce que de telles conséquences impliquent par rapport à la Déclaration. De ce fait, les peuples autochtones sont sévèrement impactés par de tels déchets, et souffrent de problèmes de santé qui en découlent. En outre, comme il n'y a pas actuellement de politique générale concernant ces substances, on constate des pratiques discriminatoires au sein des États sur la manière de les gérer. L'absence de respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones dans ce processus est une problématique clé, qu'il faut résoudre.

Le Guatemala a présenté les changements qui ont eu lieu dans la collecte de données désagrégées afin d'avoir une idée plus précise de la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones et leur donner plus de visibilité.

L'International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens) a signalé les risques liés à la santé sexuelle et reproductive et l'exposition des peuples autochtones aux produits toxiques. Sa représentante a poursuivi en parlant du travail de plaidoyer mené pour obtenir une directive au niveau global sur le rapatriement des dépouilles ancestrales. **Le New South Wales Aboriginal Land Council of Australia (Conseil aborigène australien des terres du New South Wales)** a pressé à la mise en place d'un plan pour prévenir la violence et les meurtres commis à l'encontre des femmes et filles autochtones.

M. Tuncak a répondu aux déclarations susmentionnées en déclarant qu'il était important de prendre des mesures et mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer le niveau de pauvreté et réduire les écarts existants. Il a également félicité le groupe pour les résultats obtenus en matière de rapatriement et a insisté sur la pertinence d'effectuer un suivi.

- [Application des recommandations relatives aux six points du mandat de l'Instance permanente en référence à l'Année internationale des langues autochtones](#)

Mme Aisa Mukabonova a tout d'abord mis en avant la recommandation émise par l'Instance Permanente, d'établir une Année internationale sur les langues autochtones, qui prendrait effet en 2019. La redynamisation des langues autochtones est une problématique clé à laquelle il faut répondre, puisqu'elles sont porteuses d'un système de savoirs et sont liées aux droits aux terres, territoires et ressources. La représentante de l'**UNESCO** a présenté le plan d'action pour l'Année Internationale des langues autochtones³, dans la continuité de la réunion qui s'est tenue à Paris en décembre 2017. Dans ce cadre, afin d'organiser l'année internationale des langues autochtones, un Comité de Pilotage sera nommé. Ses membres peuvent être choisis parmi les membres du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA), les membres de l'IPNUQA, ainsi que des représentants de chacune des sept régions socioculturelles. Pour cette année, les trois principaux thèmes concernant les langues autochtones seront : (1) soutenir la redynamisation de ces langues ; (2) permettre un meilleur accès à l'apprentissage et un meilleur partage des informations sur les langues autochtones ; et (3) préserver la valeur des langues autochtones au niveau politique.

Certains **États** ont exprimé leur point de vue sur cet élément à l'ordre du jour. La **Suède (au nom des pays nordiques)** a insisté sur l'engagement des pays nordiques à promouvoir les droits des peuples autochtones et a alerté sur le nombre croissant d'attaques subies par les défenseurs des droits autochtones. L'**État Plurinational de Bolivie** a abordé le lien étroit entre langues autochtones et culture autochtone, et la manière dont elles se nourrissent l'une par rapport à l'autre. Le **Canada** a souligné le fait que le droit à l'autodétermination des peuples autochtones est garanti par des traités et divers partenariats, mais reconnaît l'importance pour les peuples autochtones d'avoir accès aux services basiques dans leur propre langue natale. La **Fédération de Russie** a présenté les divers programmes mis en place pour redynamiser les langues autochtones, notamment pour le peuple Selkup et dans le district autonome de Nénétsie. Le **Mexique et le Guatemala** ont exprimé leur soutien en faveur de l'année internationale des langues autochtones et la nécessité d'aborder cette année d'un point de vue communautaire. La **Nouvelle-Zélande** s'est félicitée de la proclamation de l'année 2019 comme année des langues autochtones et a souligné l'importance de considérer cette année non seulement comme une opportunité pour les États de mettre en place de nouvelles politiques, mais également comme un devoir. L'**Estonie** a mentionné l'importance de prendre part au comité de pilotage de l'année internationale des langues autochtones, tout autant que la pertinence de ce programme pour la reconnaissance des cultures autochtones à travers le monde. L'**Australie** a

³ [E/C.19/2018/8](#), Plan d'Action pour l'Année Internationale des Langues autochtones

mis en lumière l'importance de prévenir les violences commises à l'encontre des femmes et filles autochtones et a approuvé le Plan d'action pour l'année internationale des langues autochtones.

Quelques **organisations autochtones** ont pris la parole sur cet élément à l'ordre du jour. L'**Inuit Circumpolar Council (Conseil circumpolaire Inuit)** a soulevé la question du manque de scolarisation en Inuktituk. Le **Saami Parliament of Norway (Parlement Saami de Norvège)** a présenté un projet linguistique commun visant à établir une uniformité entre les peuples Saami de Finlande, Norvège et Suède, et a mentionné la nécessité de sécuriser des financements réguliers à cet effet. L'**Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia, and Far East of the Russian Federation (Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie)** a rappelé l'importance pour les communautés autochtones de parler dans leur propre langue à leurs enfants. La **Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien)** a pointé le fait qu'il faudrait moins de discours et plus d'actions concrètes. Le **Congrès Mondial Amazigh** a approuvé l'année Internationale des langues autochtones et insisté sur le manque de reconnaissance de la langue Amazigh. L'**Organización de los Pueblos Indígenas de la Amazonia Colombiana (Organisation des peuples autochtones d'Amazonie colombienne)** a insisté sur la répression subie par les défenseurs des droits autochtones en Colombie actuellement. Le **Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC)** a exhorté à la mise en place d'une assistance spéciale pour redynamiser les langues autochtones africaines qui sont en train de disparaître.

D'autres **organisations** sont intervenues sur ce point à l'ordre du jour. Le **Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)** a présenté ses travaux liés à la préservation des savoirs autochtones traditionnels à travers l'organisation de quatre ateliers régionaux. L'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)** a expliqué en quoi consiste le travail qui a été mené par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore en vue de la création d'un instrument juridique contraignant qui protégerait les savoirs traditionnels des peuples autochtones. L'**Organisation panaméricaine de la santé/l'Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS)** ont mis l'accent sur les programmes développés avec les groupes autochtones d'après leurs particularités culturelles, prenant en compte, par exemple, leurs pratiques traditionnelles d'accouchement. Le **Fonds des Nations Unies pour les Populations (FNUF)** a présenté une étude conjointe, réalisée avec Chirapaq et a souligné l'importance de préserver les droits des femmes autochtones, y compris en apportant une réponse à la violence sexuelle. La **Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples (Coalition pour les droits humains des peuples autochtones)** a parlé du lien précieux qui existe entre langues autochtones et spiritualité autochtone, la transmission des savoirs traditionnels autochtones étant la clé pour garantir un avenir à la jeune génération et atteindre les ODD.

D'autres **experts** des mécanismes des NU sur les droits des peuples autochtones ont pris la parole. **M. Jens Dahl, membre expert de l'IPNUQA**, a souligné l'importance que la langue soit parlée à la maison et la nécessité de mettre en place un mécanisme global qui inclurait tous les linguistes et chercheurs qui travaillent sur la préservation des langues autochtones. **M. Alexey Tsykarev, expert du MEDPA, au nom du MEDPA**, a fait valoir l'importance de la redynamisation des langues autochtones et la nécessité de déployer plus d'efforts aussi bien au niveau national qu'international.

Mardi 17 avril

- Discussion sur le thème "peuples autochtones ; droits collectifs aux terres, territoires et ressources naturelles"

M. Jens Dahl a fait une déclaration liminaire pour l'examen de ce point à l'ordre du jour⁴. Il a expliqué le lien que les peuples autochtones entretiennent avec leur terre natale, dont dépend à la fois à la survie de leur culture et la préservation des écosystèmes. Les droits fonciers des peuples autochtones sont inhérents au droit à l'autodétermination ; cependant, des menaces permanentes continuent de compromettre la sécurité des peuples autochtones. Le développement des peuples autochtones est décrit comme étant contraire au développement global. Les recommandations générales sur ce point sont les suivantes : (1) répertorier les bonnes pratiques en termes d'autodétermination ; (2) renforcer la collaboration avec des mécanismes sur la biodiversité et les changements climatiques ; et (3) organiser des réunions périodiques spécifiques qui porteront sur les questions du développement autochtone de manière systémique.

De nombreux **États** ont pris la parole pour faire part de leur point de vue sur cet élément à l'ordre du jour. Le **Mexique – au nom du Group of Friends of Indigenous Peoples (Groupe d'amis des peuples autochtones)** qui comprend l'Australie, l'Argentine, le Brésil, l'État plurinational de Bolivie, le Canada, la Colombie, le Danemark, l'Équateur, le Salvador, l'Espagne, la Finlande, le Guatemala, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay et le Pérou – a déclaré que les droits autochtones étaient une priorité pour ces pays, et a réitéré son engagement à faire respecter le droit au consentement libre, préalable et éclairé pour les projets touchant directement les terres et territoires autochtones. Le **Salvador, au nom de la communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes**, a complété la déclaration précédente en ajoutant que ce groupe considérait également comme primordiale la protection et les droits des femmes et filles. Le **Canada** a donné la parole à un délégué du Nunavut qui a parlé de la possibilité d'exercer le droit à l'autodétermination en ayant un territoire autonome dans cette région. **L'État plurinational de Bolivie** a reconnu les droits collectifs autochtones aux terres, territoires et ressources, et la nécessité de garantir l'autonomisation des femmes autochtones afin d'assurer l'exercice de leurs droits. **L'Union Européenne (UE)** a réaffirmé son soutien en faveur des droits autochtones et leur accès à la terre et aux territoires à travers divers programmes développés par l'UE et ses États membres, y compris les conclusions du Conseil adoptées un peu plus tôt cette année. La **Fédération de Russie, le Panama, les États-Unis et l'Australie** ont présenté à l'assemblée les politiques positives mises en place dans leurs pays pour les droits fonciers des peuples autochtones. **Cuba** a affirmé son soutien en faveur d'une plus grande reconnaissance des droits et cultures autochtones.

Les **organisations autochtones suivantes** sont également intervenues. **L'Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia, and Far East of the Russian Federation (Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie)** a présenté un projet mené par les Yamal Nenets² au profit de l'accès des peuples autochtones à la terre. **L'Organización Nacional Indígena de Colombia (Organisation autochtone nationale de Colombie)** a apporté des données concrètes relatives aux droits fonciers autochtones en Colombie. Le **Saami Parliament of Finland (Parlement Saami de Finlande)** a fait part de ses inquiétudes concernant la perception du droit au consentement libre, préalable et éclairé du peuple Saami. Le **National Congress of Australia's First Peoples (Congrès national des peuples premiers d'Australie)** a insisté sur le fait que les politiques nationales mises en place par l'Australie affectaient la manière dont les peuples autochtones gèrent leurs propres terres et territoires. La **Nacionalidad Zápara de Ecuador (Nation Zápara d'Équateur)** a transmis un message spirituel en parlant de l'importance de se reconnecter à la spiritualité autochtone dont les racines sont ancrées dans les terres

⁴ [E/C.19/2018/7](#), Groupe international d'experts se réunissant sur le thème "Développement durable sur les territoires autochtones"

traditionnelles. L'**Asia Indigenous Peoples Pact (Pacte des Peuples Autochtones d'Asie)** a exposé les menaces auxquelles sont confrontés les peuples autochtones d'Asie, principalement l'incrimination des défenseurs des droits autochtones et le non-respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé. L'**Arctic Caucus (Caucus de l'Arctique)** a exhorté les États à établir des instances nationales qui collecteraient des données relatives aux terres autochtones et leurs frontières afin de mieux définir leurs territoires. L'**Assembly of First Nations (Assemblée des premières nations)** a parlé de la nécessité d'établir des mécanismes concrets pour respecter le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé. L'**International Indigenous Women's Forum (Le Forum International des Femmes autochtones)** a alerté sur la situation difficile dans laquelle se trouvent les femmes et filles autochtones dans les cas de conflits armés et d'évictions forcées, où elles sont de plus en plus exposées aux violences. L'**African Working Group on Indigenous Peoples (Groupe de travail sur les populations autochtones en Afrique)** a appelé à une meilleure reconnaissance des droits fonciers coutumiers et de la propriété foncière.

D'autres organisations ont pris la parole. La **Banque Mondiale** a présenté une nouvelle politique socio-environnementale adoptée en 2016, qui prévoit une plus grande reconnaissance des droits autochtones et le respect du consentement libre, préalable et éclairé. L'**Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR)** a parlé des formations organisées pour les peuples autochtones dans le cadre de la réalisation des ODD. Le **FIDA et la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)** a souligné que la reconnaissance des droits fonciers autochtones et de leurs savoirs traditionnels permettraient une meilleure réalisation des ODD avec moins de pauvreté et des moyens de subsistance plus durables. Le **Groupe de travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises** a présenté les travaux effectués par le groupe de travail et est revenu sur l'importance pour les États d'envisager des collaborations plus étroites avec les peuples autochtones.

Des experts des mécanismes des NU sur les droits des peuples autochtones ont également exprimé leurs points de vue. **M. Albert Barumé, Président du MEDPA**, a parlé du manque de reconnaissance du droit des peuples autochtones aux terres, territoires et ressources, qui menace les moyens de subsistance des peuples autochtones. La prochaine étude du MEDPA portera sur le droit au consentement libre, préalable et éclairé. **M. Gervais Nzoa** a réagi suite à la déclaration faite par la Banque Mondiale en invitant l'organisation à créer plus d'interactions avec les communautés autochtones à travers le monde et notamment en Afrique. **Mme Lourdes Tiban Guala** a insisté sur le fait que les États devraient inscrire dans leur législation nationale les directives adoptées à la Déclaration, en particulier en termes d'éducation et en ce qui concerne la protection des défenseurs des droits autochtones. **M. Les Malezer** a indiqué que les droits des peuples autochtones à la terre comprennent l'accès aux ressources naturelles. **Mme Tarcila Rivera Zea** a souligné le manque d'engagement des États vis-à-vis de la Déclaration et de la Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- [Discussion sur le thème "Peuples autochtones : droits collectifs aux terres, territoires et ressources naturelles" \(suite\)](#)

La session de l'après-midi s'est ouverte avec un panel sur les « Opportunités et défis dans le cadre de la cartographie et régularisation des terres, territoires et ressources ». **M. Shapiom Noningo Sesen de l'Autonomous Territorial Government of the Wampis Nation of Peru (Gouvernement territorial autonome de la Nation Wampis du Pérou)** a insisté sur l'importance de réaliser une cartographie des terres autochtones afin que les droits s'y rapportant puissent être appliqués et pour soutenir les communautés sur le plan technique. **M. Yon Fernandez de Larrinoa de la FAO** a ajouté à la remarque précédente que la reconnaissance des droits fonciers collectifs passait par la cartographie des

territoires autochtones, en particulier lorsqu'il y a une dimension agricole à prendre en compte sur ces terres. **M. Raja Devasish Roy, Chakma Circle Chief (Chef du cercle Chakma) et membre de la Commission de résolution des conflits territoriaux des Chittagong Hill Tracts (Chittagong Hill Tracts Land Dispute Resolution Commission)**, a expliqué que dans le cas du Bangladesh, les titres fonciers ont été octroyés aux personnes récemment arrivées dans le pays et qu'il est très difficile d'établir un dialogue avec la Commission foncière.

Certains États ont également fait des déclarations. La **Nouvelle Zélande** a reconnu comme élément fondamental de l'identité des peuples autochtones leur relation avec la terre et les ressources naturelles. Le **Nicaragua** a déclaré que les droits collectifs autochtones aux terres, territoires et ressources étaient déjà inclus dans la Constitution nationale. Le **Botswana** a présenté les bonnes pratiques suivies dans le pays pour la reconnaissance du droit collectif à la terre et la gestion communautaire des ressources. L'**Afrique du Sud** a demandé un instrument juridique contraignant au niveau international concernant les droits autochtones par rapport aux sociétés et entreprises transnationales. Le **Guatemala** a demandé à ce que des mesures plus concrètes soient prises au niveau international pour la mise en application de la Déclaration. La **Colombie** a fait noter que des politiques avaient été mises en place en vue de faire appliquer le droit autochtone au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Bangladesh** a souligné que la Commission foncière du pays fera prévaloir les droits fonciers traditionnels des peuples autochtones et que les conflits territoriaux posent un sérieux problème. Le **Paraguay** a présenté son plan national pour une meilleure reconnaissance des cultures autochtones et a déclaré que les droits collectifs des peuples autochtones étaient reconnus par la Constitution. Le **Salvador et le Népal** ont expliqué qu'un espace institutionnel avait été créé au niveau national pour renforcer le dialogue avec les peuples autochtones. La **République Dominicaine, le Chili et le Costa Rica** ont exprimé leur foi dans un dialogue constructif avec les représentants autochtones, et ont exprimé le besoin de prendre plus de mesures en vue de faire respecter leur droit à l'autodétermination. Le **Groenland** a présenté certaines mesures législatives qui établissent que les ressources souterraines appartiennent au Groenland.

Des déclarations ont également été faites par les représentants des **organisations autochtones suivantes**. La **Nation d'Hawaï** a réclaté que le gouvernement des États-Unis honore ses engagements en ce qui concerne le processus de réconciliations à Hawaï, la nation d'Hawaï réclamant justice et exigeant des excuses. Le **Border Center for Support and Consulting of Egypt (Centre frontalier de soutien et de consultation d'Égypte)** a abordé le sujet du peuple Nubien dans le sud du pays et les problèmes d'accapement des terres auxquels ils sont confrontés. Le **Saami Council (Conseil Saami)** a alerté sur le manque de protection du peuple Saami dans le nord du pays, qui se trouve en première ligne face aux changements climatiques. L'**Union of BC Indian Chiefs of Canada (Union des chefs indiens de Colombie-Britannique du Canada)** a dénoncé la violation des droits autochtones aux terres, territoires et ressources au Canada, et a recommandé l'ajout d'une recommandation permanente aux pays afin que ces droits soient respectés. Le **National Indigenous Women Forum of Nepal (Forum national des femmes autochtones du Népal)** a demandé au pays de mettre fin aux expulsions forcées et d'établir un dialogue avec les peuples autochtones en établissant plus de règles protégeant leurs terres. Le **New South Wales Aboriginal Land Council of Australia (Conseil aborigène australien des terres du New South Wales), la Nation Yoiingu et l'Aboriginal Rights Coalition of Australia (Coalition pour la défense des droits aborigènes d'Australie), ainsi que le National Congress of Australia First Peoples (Congrès national des peuples premiers d'Australie)** ont alerté sur les violences commises à l'encontre des peuples autochtones et ont souhaité que l'IPNUQA agisse en tant que médiateur pour encourager le dialogue avec le pays. L'**Anipa-Red Indígena Nacional of Mexico (Assemblée nationale autochtone du Mexique)** a signalé la militarisation des terres autochtones au Mexique et l'incrimination des

défenseurs des droits autochtones. Le **Global Indigenous Peoples Caucus (Caucus mondial des peuples autochtones)** a demandé à ce que le droit au consentement libre, préalable et éclairé soit mieux respecté, et une garantie d'accès à la justice. L'**AIM – West (Mouvement des indiens américains de l'ouest)** a soulevé le problème que posent les compagnies minières sur les terres autochtones, détruisant leur culture.

D'autres organisations ont pris la parole. La **Commission des Droits de l'Homme des Philippines** a demandé à mettre fin à l'incrimination actuelle des défenseurs des droits autochtones dans le pays. Le consortium **Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)** a insisté sur la collaboration dans le cadre des processus du CDB et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) afin de sauvegarder les moyens de subsistances des peuples autochtones. **MADRE** a suggéré la protection des habitudes alimentaires des peuples autochtones plutôt que de les substituer par d'autres types d'aliments.

M. Jens Dahl et **M. Les Malezer**, membres de l'Instance Permanente, sont également intervenus. **M. Dahl** a soulevé certaines questions sur la manière de garantir le respect du droit à l'autodétermination et la création de plus de territoires autonomes. **M. Malezer** a fait part de la volonté des membres experts de rédiger des recommandations clés sur cette question cruciale pour les peuples autochtones.

- [Programme de Développement Durable à l'horizon 2030](#)

M. Elifuraha Laltaika a fait un exposé introductif sur ce sujet⁵, expliquant le double rôle que jouent les peuples autochtones dans la réalisation des ODD. **Mme Helena del Carmen Yánez Loza, Ambassadeur, Représentante permanente adjointe de l'Équateur** a expliqué comment les politiques nationales pouvaient avoir des retombées positives sur les droits des peuples autochtones et sur la réalisation des ODD. **Mme Marion Barthelemy, Directrice du Bureau de l'appui de la coordination de l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales**, a présenté les travaux effectués au cours du forum politique de haut-niveau sur les ODD et le compromis conclu par les États, à savoir de ne laisser personne de côté. **Mme Joan Carling de la Fondation Tebtebba** a expliqué que les plans de mise en œuvre des ODD restaient très flous pour de nombreux peuples autochtones et qu'il était nécessaire de mieux sensibiliser et informer les communautés pour qu'elles puissent s'impliquer dans ces processus.

Certains États ont participé à ce dialogue interactif. Le **Canada et le Danemark (au nom des pays nordiques)** ont insisté sur l'importance de ne laisser personne de côté. Le **Guatemala, le Chili et la Guyane** ont présenté leurs plans nationaux de développement, qui incluent une dimension interculturelle afin de s'assurer que les indicateurs répondent aux besoins des peuples autochtones. La **Fédération de Russie** a expliqué à quel point il était important de préserver les modes de vies traditionnels autochtones. La **Nouvelle-Zélande** a exprimé sa volonté d'inclure tous les peuples dans les politiques nationales.

Les représentants de plusieurs **organisations autochtones** ont également pris part à ce point. L'**Arctic Center (Centre pour l'arctique)** a proposé une révision des ODD afin qu'ils correspondent mieux à la réalité de ceux qui vivent en région arctique aujourd'hui. Le **New South Wales Aboriginal Land Council (Conseil aborigène australien des terres du New South Wales) d'Australie** a fait part de leur volonté de continuer à collaborer avec le gouvernement pour la réalisation des ODD.

⁵ [E/C.19/2018/2](#), Bilan actualisé sur les peuples autochtones et le Programme de Développement durable à l'horizon 2030

L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a déclaré que la participation des peuples autochtones aux processus des ODD était cruciale. La **Federación Binacional Zápara de Ecuador y Perú (Fédération binationale Zápara de l'Équateur et du Pérou)** a expliqué que, pour eux, il s'agissait avant tout de développement durable. Le **Parlamento Mapuche (Parlement Mapuche) d'Argentine** a demandé aux Nations Unies de combattre l'impunité et obtenir justice pour les meurtres des défenseurs des droits autochtones. L'**Inuit Circumpolar Council (Conseil circumpolaire Inuit) du Groenland** a souhaité mettre l'accent sur le manque d'enseignement en langues natales dans les écoles, ce qui n'apparaît pas dans les ODD.

D'autres organisations ont exprimé leur point de vue dans cette discussion. L'observateur/trice du **Fund for the Development of Indigenous Peoples of Latin America and the Caribbean (FILAC – Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes)** a présenté un plan mis en place par l'organisation qui permettrait de s'assurer que les États assument les compromis acceptés sous l'égide des ODD. Le/a **représentant/e de la Banque Mondiale** a assuré qu'ils travailleraient à renforcer les indicateurs relatifs aux peuples autochtones et aux obligations prises par leurs partenaires.

Parmi les experts de l'Instance Permanente, **Mme Tarcila Rivera Zea** a insisté sur le fait que les mécanismes liés au Programme à l'horizon 2030 devaient être renforcés et qu'il était nécessaire de mettre l'accent sur les droits de l'Homme, plutôt que le développement uniquement. **M. Brian Keane** a réaffirmé la nécessité qu'une place soit accordée aux peuples autochtones afin qu'ils participent aux processus de prise de décision, sans laisser personne de côté.

- [Dialogue avec le Président de l'Assemblée Générale sur le renforcement de la participation des peuples autochtones aux Nations Unies](#)

Le **Président de la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale, M. Miroslav Lajčák**, dans sa déclaration liminaire, est revenu sur le parcours historique de la participation des peuples autochtones aux Nations Unies, reconnaissant que la phase de mise en application stagnait et qu'il était nécessaire de déployer de plus amples efforts pour renforcer la participation des peuples autochtones aux réunions des Nations Unies qui les concernent. Le but de cette réunion est d'entendre les suggestions des peuples autochtones, qui seront soumises à l'Assemblée Générale, et d'entamer les négociations avec les États. **M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme**, a reconnu que les droits des peuples autochtones n'étaient pas respectés et la nécessité de leur donner plus de place au sein du système des NU. La situation des défenseurs des droits autochtones devient un peu plus difficile chaque jour et il est de ce fait important de collaborer étroitement avec les États pour trouver une solution à ce problème. **Mme Mariam Wallet Aboubakrine, Présidente de l'IPNUQA**, a dénoncé le fait que la participation des peuples autochtones au système des NU était limitée aux mécanismes relatifs à leurs droits tels que l'IPNUQA ou le MEDPA. Il y a un problème au niveau de la reconnaissance internationale des institutions autochtones en tant que tel, non pas en tant qu'ONG mais en tant que gouvernements autonomes. **M. Chef Wilton Littlechild, du Cree Parliament (Parlement Cree)**, a exprimé sa déception vis-à-vis de ces négociations qui n'ont pas encore permis de parvenir à un accord. Il a ensuite expliqué que l'un des problèmes majeurs est que les États reconnaissent juridiquement le statut autochtone au niveau national. Cela laisse donc moins de possibilités pour les peuples autochtones non-reconnus de participer aux réunions portant sur les sujets les concernant. Le droit à l'autodétermination est le droit le plus important qui puisse être octroyé aux communautés autochtones. **Mme Mirna Cunningham, du FILAC**, a proposé que l'Instance Permanente dispose d'un statut spécial au sein de l'AGNU, prévoyant le droit de mener des interventions et garantissant la représentation de ses membres experts aux événements de haut-niveau. Cela nécessiterait un renforcement de l'IPNUQA et du Fonds de contribution volontaire des NU pour les peuples

autochtones, ainsi qu'un mécanisme de coordination chapeautant les trois mécanismes sur les droits des peuples autochtones. Elle a ensuite parlé de la nécessité d'obtenir des accréditations pour les gouvernements autochtones.

Certains **États** ont participé à cette audience interactive. La **Finlande** a réitéré à l'assemblée son soutien à la participation des peuples autochtones au niveau mondial, y compris aux consultations nationales et régionales. Le **Canada, au nom également de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande**, a affirmé l'engagement de ces trois pays en faveur de la participation des peuples autochtones à toutes les réunions des NU les concernant, en particulier sur les femmes et filles. L'**UE** a affirmé son engagement pour que plus de peuples autochtones puissent participer aux réunions les concernant. L'**Équateur** a reconnu qu'un nouveau statut, autre que celui d'ONG, devrait être accordé aux peuples autochtones et à leurs organisations, les savoirs autochtones étant un thème transversal par rapport aux nombreux sujets débattus au niveau international. Le **Mexique** a souligné la nécessité de renforcer la place existante donnée aux délégués autochtones, en respectant les particularités locales. Le **Fédération de Russie** a suggéré que les mécanismes existants soient renforcés et que les membres experts interviennent lors des réunions des NU portant sur des sujets touchant les peuples autochtones. Le **Brésil** a proposé que les critères de sélection pour la participation des autochtones aux NU tiennent compte de la dimension culturelle et de leur auto-identification en tant que peuples autochtones. L'**Indonésie et l'UE** ont réaffirmé leurs engagements en faveur d'une plus grande participation des peuples autochtones au niveau des NU.

Les représentants de plusieurs **organisations autochtones** ont exprimé leur point de vue dans ce dialogue. Dans une **déclaration conjointe, diverses organisations autochtones de la région Arctique** ont exprimé leur grande déception vis-à-vis du travail mené par les NU depuis 2007, sur ce sujet. Ils ont demandé à l'AGNU de renouveler son engagement envers les peuples autochtones et leur droit de participer aux réunions les concernant, au même titre que les autres entités. Le **représentant d'une organisation autochtone du Canada** a insisté sur la lenteur du processus de participation des peuples autochtones aux réunions des NU, et a rappelé les articles 17 et 18 de la Déclaration, qui garantissent aux peuples autochtones une voix dans les résolutions qui les concernent. Le **représentant d'une organisation autochtone du peuple Batwa du Burundi** a suggéré que le principe d'égalité soit garanti et respecté, avec la création d'un mécanisme qui représente les peuples autochtones des sept différentes régions autochtones. Le **représentant d'une organisation autochtone des peuples amérindiens des États-Unis d'Amérique** a rappelé à l'assemblée les critères existants d'identification des peuples autochtones, de tels critères d'éligibilité devraient être flexibles et correspondre à la réalité des peuples autochtones. Le **représentant d'une organisation autochtone des Tatars de Crimée d'Ukraine** a proposé d'organiser des audiences tous les trois mois concernant les peuples autochtones qui se trouvent dans une situation dangereuse, confrontés aux conflits ou aux catastrophes naturelles. Un autre **représentant d'une organisation autochtone des peuples amérindiens des États-Unis d'Amérique** a demandé un nouveau statut pour les organisations des peuples autochtones au sein des NU. Le **représentant d'une organisation autochtone d'Afrique** a émis l'espoir que la participation des femmes autochtones d'Afrique soit renforcée, notamment à travers le Fonds de contributions volontaires. Le **représentant d'une organisation autochtone du peuple Maori de Nouvelle-Zélande** a noté que ce travail devrait s'effectuer en se basant sur les articles de la Déclaration et que le processus entamé il y a cinq ans, devrait être poursuivi. Un autre **représentant d'une organisation autochtone du peuple Maori de Nouvelle-Zélande** a relevé que la participation des peuples autochtones au sein des NU était dominée par les États, ce qui va à l'encontre du droit à l'auto-détermination. Le **représentant d'une organisation autochtone de Papouasie occidentale** a revendiqué la nécessité d'organiser un référendum pour l'indépendance de la Papouasie occidentale. Le **représentant d'une organisation**

autochtone d'Inde a insisté sur le manque de reconnaissance des droits des peuples autochtones en Inde. Le **représentant d'une organisation autochtone de la Nation Métis du Canada** a parlé de ses efforts pour garantir leur participation dans les processus décisionnels au niveau régional. Le **représentant d'une organisation autochtone d'Afrique** a alerté sur le fait que les États faisaient blocage à la participation des peuples autochtones aux organes internationaux. Le **représentant d'une organisation autochtone du Bangladesh** a souligné l'importance que les NU soient ouvertes aux organes de gouvernance traditionnels des peuples autochtones. Le **représentant d'une organisation autochtone d'Amérique latine** a soulevé la question du manque de participation des représentants autochtones lorsque les droits et mécanismes des peuples autochtones sont adoptés par les États.

M. Miroslav Lajčák a remercié tous les participants pour leur implication et est revenu sur la déception exprimée par de nombreux délégués autochtones vis-à-vis de ce processus.

Mercredi 18 avril

- [Dialogue avec la Rapporteuse Spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs des droits humains autochtones](#)

Plusieurs déclarations liminaires ont été faites sous ce point à l'ordre du jour, tout d'abord par la Rapporteuse Spéciale sur les droits des peuples autochtones (RSPA), **Mme Victoria Tauli-Corpuz**. Les peuples autochtones sont en première ligne face aux changements climatiques, du fait qu'ils comptent parmi les communautés les plus vulnérables au monde. Elle a également informé l'assistance de ces derniers travaux, et exprimé ses inquiétudes face au manque de réponse de la part des États envers ses communications. Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'analyse de l'incrimination des défenseurs des droits autochtones, plus particulièrement en tenant compte de la dimension spirituelle de leur vie. **M. Adama Dieng, Sous-secrétaire général et conseiller spécial pour la prévention du génocide**, a également fait part de ses inquiétudes par rapport à la situation des peuples autochtones à travers le monde. Le respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé ainsi que la pleine participation aux processus décisionnels sont cruciaux pour le développement des peuples autochtones. Les États ont une responsabilité directe dans la prévention de ces crimes atroces, et le renforcement des institutions est particulièrement important à cet effet. **Le Sous-secrétaire général aux droits de l'Homme, M. Andrew Gilmour**, a insisté sur l'importance de faire entendre les voix des peuples autochtones, et pour ceux-ci d'élever leurs voix lorsqu'un accident se produit sur le terrain.

Certains États ont pris part à ce dialogue. Le **Mexique** a mis en avant l'excellente collaboration du pays avec la RSPA. Le **Canada et l'Australie** ont mis l'accent sur leur soutien envers la RSPA. La **Fédération de Russie et le Chili** ont fait remarquer certaines politiques nationales mises en place pour que les peuples autochtones puissent jouir de leurs cultures traditionnelles. Le **Guatemala** a annoncé que la RSPA devait effectuer une visite du pays au cours du mois de mai. Les **États-Unis** ont revendiqué leur désaccord avec les recommandations émises par la RSPA dans son rapport suite à sa visite du pays en 2017. Les **Philippines** ont expliqué qu'il y aurait des dérogations au droit à l'autodétermination dans le cas d'urgences climatiques. **L'Espagne** a exprimé son soutien face aux problématiques des peuples autochtones, principalement en soutenant les organisations autochtones dans leur droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Pérou** a détaillé ses nouvelles politiques nationales favorables à une meilleure reconnaissance des langues autochtones. Le **Brésil** a réaffirmé son soutien aux défenseurs des droits de l'Homme. **L'Union Européenne** a mis en avant certaines initiatives visant à contrôler la protection des défenseurs des droits de l'Homme sur le terrain.

Les représentants des **organisations autochtones** suivantes sont également intervenus. **Ika Voyaging Trust** a souligné les problèmes auxquels est confrontée la communauté Maori à cause de la doctrine de la découverte. La **Finnish Saami Youth Organization (Organisation des jeunes Saami de Finlande)** a alerté sur les conséquences de la construction du chemin de fer prévue sur les terres Saami. Les **Dine Bikeyah de l'état de l'Utah** ont insisté sur l'importance de protéger les terres sacrées, les sites culturels et liés aux savoirs, y compris les monuments mortuaires. Le **Congrès Mondial Amazigh** a expliqué que l'impunité était devenue la norme au Maroc et en Algérie en ce qui concerne les cas de violation des droits des peuples autochtones. La **Coordinación y Convergencia Maya of Guatemala (Coordination Maya du Guatemala)** a dénoncé les arrestations des défenseurs des droits autochtones dans le pays. La **Mancomunidad de Comunidades Río Beni, Quiquibey y Tuichi - Association des communautés de Río Beni, et Quiquibey et Tuichi de l'État plurinational de Bolivie** a alerté le public sur la construction d'un barrage qui affectera cinq communautés, sans aucun respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé. L'**Ogaden Youth et Students Union - Association étudiante et de jeunes Ogaden d'Éthiopie** a averti sur la situation à laquelle est confronté ce peuple en Éthiopie et sur la répression que subissent les défenseurs des droits de l'Homme lorsqu'ils retournent chez eux. Le **People of Long House - Peuple de Long House du Canada** a dénoncé les méthodes de sélection des États pour ce qui est des consultations avec les peuples autochtones. L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a soulevé le cas de Leonard Peltier et demandé sa libération. Le **Caucus Amazigh** a mis en avant à quel point il était important que la RSPA effectue des visites pays et a vivement insisté pour qu'elle effectue une visite au Maroc et en Algérie. La **Maori Law Society (Société sur le droit Maori) de Nouvelle-Zélande et le New South Wales Aboriginal Land Council (Conseil aborigène australien des terres du New South Wales) d'Australie** ont alerté sur l'incrimination des peuples autochtones et le manque de développement dont ils souffrent. La **Coalition of Indigenous Peoples (Coalition des peuples autochtones)** a signalé le manque de coopération des États et entreprises privées ne se conformant pas aux promesses faites aux peuples autochtones. L'**Univata Tribal People (Peuple tribal Univata) du Brésil** a alerté sur la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones volontairement isolés du Brésil, et des risques croissants qui menacent leur sécurité.

Le/a représentant/e de l'OIT a également participé à cette discussion, déclarant que l'organisation avait décuplé ses efforts envers les peuples autochtones. L'**Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation (Institut d'Auschwitz pour la paix et la réconciliation)** a suggéré la création d'un guide des bonnes pratiques et des défis concernant les peuples autochtones.

Deux membres experts de l'IPNUQA ont soumis plusieurs questions aux membres du panel. **M. Jens Dahl** a demandé à M. Gilmour comment réagir lorsque des autochtones rentrent chez eux et sont persécutés ; il a ajouté qu'il fallait évaluer cela. Il a également demandé quelles mesures pouvaient être prises dans les pays d'Afrique dans le cadre de la prévention des génocides. **Mme Lourdes Tiban Guala** a invoqué le manque de financements donnant moins de voix aux peuples autochtones et le fait que les États faisaient d'une certaine façon obstacle à leur participation.

Les membres du panel ont clôturé cette session. **M. Gilmour** a expliqué que lorsque des États incriminaient les défenseurs des droits autochtones, ils rendaient ces personnes coupables du fait de la violation des règles nationales. **Mme Tauli-Corpuz** a mis en évidence le fait que les zones sacrées protégées des peuples autochtones sont les plus menacées, et que ces zones vont devenir les plus vitales du fait des changements climatiques, et bien sûr pour leurs ressources naturelles. Elle a ensuite remercié le soutien qu'elle a reçu lorsque le gouvernement des Philippines l'a traitée de terroriste. Aujourd'hui, les peuples autochtones subissent les dommages collatéraux de l'impunité et de la

corruption. **M. Dieng** a rappelé que les peuples autochtones sont victimes d'attaques pour les intérêts du secteur privé et des administrations. Il est important de rappeler le droit à l'autodétermination, qui ne prévoit pas le droit de l'État à l'autodétermination : nous parlons ici d'acteurs au sein des États et de la manière dont ils peuvent influencer les prises de décision.

- [Dialogue avec la Rapporteuse Spéciale sur les droits des peuples autochtones et avec le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs des droits humains autochtones](#)

M. Albert Barumé, Président du MEDPA, a fait une déclaration liminaire. Il a présenté les récents travaux menés par le MEDPA sur les bonnes pratiques liées à la Déclaration et l'accès aux systèmes financiers. Il a ensuite parlé des visites de pays faites par le MEDPA en Finlande et au Mexique, et a fait part de la volonté d'institutionnaliser les relations avec les États. Il a appelé les jeunes autochtones à poursuivre l'engagement dans ces processus. **M. Gabor Rona, Président – Rapporteur du Groupe de travail sur l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**, a reconnu que les forces privées qui travaillent pour les industries extractives commettaient des excès voir des violences envers les peuples autochtones. Certains efforts ont été déployés pour identifier les bonnes pratiques et rédiger un code de conduite. **M. Binota Moy Dhamai, Président du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones**, a expliqué que le fonds s'adressait aux délégués autochtones qui ne seraient sans ça pas en mesure de venir aux NU. Le deuxième bénéfice de ce fonds est que les bénéficiaires utilisent les différents mécanismes pour présenter leurs demandes de manière efficace et apprendre du système.

Quelques **États** ont pris la parole sur ce point à l'ordre du jour. La **Finlande (au nom des pays nordiques)** a décrit à quel point il était nécessaire que les États respectent les obligations de la Déclaration, et encourage à poursuivre la collaboration entre les trois mécanismes sur les droits des peuples autochtones. Le **Mexique** a félicité le MEDPA sur le choix de son prochain thème d'étude et a fait le lien avec les politiques mises en place dans le pays. La **Fédération de Russie**, via son médiateur, a indiqué que parmi les 193 peuples de Russie, tous avaient les mêmes accès à la justice, quel que soit leur lieu de vie. L'**Ukraine** a donné la parole au délégué de Crimée qui a invité la RSPA à effectuer une visite de pays en Crimée et l'a encouragée à rédiger un rapport sur la situation de son peuple. Les **Philippines** ont réitéré leur justification d'avoir étiqueté la RSPA de terroriste et lui laissent la charge de la preuve du contraire. Le **Japon** a souhaité réagir aux déclarations faites par les peuples autochtones d'Asie et indiqué que le gouvernement respectait les traditions du peuple Okinawa.

Certaines organisations autochtones ont aussi fait des déclarations. **ECUARUNARI** d'Équateur a affirmé qu'il fallait considérer avec plus d'attention les peuples autochtones qui vivent dans des zones de conflit. Les **First People of the Kalahari (Peuples premiers de Kalahari)** ont demandé la reconnaissance du peuple Bushmen au Botswana et de leurs droits. L'**Associação Dos Povos Indígenas Karipuna (association des peuples autochtones Karipuna)** et l'**Associação Xavante Wara (association Xavante Wara) du Brésil** ont alerté sur l'accapement des terres que subissent les peuples autochtones du Brésil. L'**Asia Indigenous Peoples Pact (Pacte des peuples autochtones d'Asie)** a évoqué l'incrimination des défenseurs des droits autochtones en Asie. Le **Crimean Tatar Youth Center (Centre des jeunes Tatars de Crimée)** a appelé au soutien de la communauté internationale pour aider son peuple face aux violations de leurs droits sur le terrain. L'**Indigenous Peoples Organization of Australia (Organisation des peuples autochtones d'Australie)** a fait une déclaration de soutien à la RSPA et demandé au gouvernement des Philippines de retirer son nom de la liste des terroristes. Le **Saami Parliament (Parlement Saami) de Finlande** a évoqué les retombées positives de la visite du MEDPA en Finlande et certains outils techniques que le MEDPA a fournis au

Parlement Saami. Le **Global Indigenous Youth Caucus (Caucus global des jeunes autochtones)** a évoqué le défaut d'enseignements en langues natales autochtones et a demandé une plus grande autonomisation des jeunes autochtones. L'**Endorois Welfare Council (Conseil Social Endorois) du Kenya** a signalé que plus de quatre-vingt mille personnes avaient été déplacées dans le pays à causes des bandes criminelles. Le **Parlamento Rapa Nui (Parlement Rapa Nui)** a expliqué que le peuple Rapa Nui était contraint de renoncer à ses terres au profit du gouvernement du Chili. La **Coalition on the Human Rights of Indigenous Peoples (Coalition sur les droits humains des peuples autochtones)** a déclaré que les peuples autochtones avaient commencé à utiliser la Déclaration auprès des tribunaux. La **Comisión de Juristas Indígenas en la República Argentina (Commission des juristes autochtones de la République d'Argentine)** a alerté sur les violences commises à l'encontre des femmes et filles et exhorté le gouvernement argentin à faire quelque chose à cet égard. Le **Congress of Aboriginal Peoples (Congrès des peuples autochtones) du Canada** a mis en avant la situation des peuples autochtones qui ne sont pas reconnus par l'État et ne peuvent donc pas bénéficier des politiques spéciales qui leurs sont dédiées. Le **Consejo Regional Indígena del Medio Amazonas (Conseil régional du bassin amazonien), Confederación Indígena Tayrona (Confédération autochtone Tayrona) de Colombia et l'Organización de Pueblos Indígenas de la Amazonia Colombiana (Organisation des peuples autochtones d'Amazonie colombienne)** ont demandé la restitution des terres en Colombie et que la loi soit respectée, en mettant l'accent sur le droit au consentement libre, préalable et éclairé et le droit à disposer d'eux-mêmes. La **Mohawk Language Custodians Association (Association des gardiens de la langue Mohawk)** a soulevé la question des peuples autochtones souffrant de traumatismes hérités du passé, et suggéré qu'il y ait un accès aux archives pour la justice réparatrice. Le **Metis Settlements General Council (Conseil général des colonies Métis) du Canada** a demandé à être formellement reconnu par le gouvernement du Canada. **Tonatierra** aimerait voir le mandat de la RSPA renforcé. L'**Indigenous World Association (Association mondiale autochtone)** a suggéré une réaffirmation des structures sociales autochtones et une plus large ratification de la Convention n°169 de l'OIT. **AIM WEST – International Leonard Peltier Defense Committee (Comité de défense international de Leonard Peltier)** a plaidé pour la libération de M. Leonard Peltier. Le **Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (Centre d'études pluridisciplinaires Aymara)** a insisté sur l'incrimination subie par les jeunes autochtones et a suggéré d'utiliser le nouveau mandat du MEDPA pour prendre des mesures permettant d'éviter de telles situations. Le **Congrès Mondial Amazigh** a signalé que des milices armées exécutaient le peuple Touareg au Mali et en Algérie, et qu'on empêchait les peuples de Libye de venir à l'IPNUQA. La **Federation of Sovereign Indigenous Nations (Fédération des nations autochtones souveraines) du Canada** a décrit la situation d'impunité suite au crime commis contre un chef autochtone au Canada.

M. Jens Dahl a fait une recommandation directe à l'UNESCO, à savoir de conserver les noms que les communautés utilisent, et non ceux qu'on leur a attribués. **Mme Anne Nuorgam** a exhorté le gouvernement des Philippines à mettre un terme à ses allégations à l'encontre de la RSPA, et a ensuite déclaré qu'elle suivrait avec intérêt l'issue des discussions entre le Parlement Saami et le MEDPA.

En guise de conclusion, **M. Barumé** a fait part du besoin urgent de favoriser le dialogue entre les États et les peuples autochtones et s'est réjoui du nouveau mandat du MEDPA qui permet de rendre cela possible. **Mme Tauli-Corpuz** a réitéré sa demande de voir son nom retiré de la liste des terroristes de son pays et a remercié chacun pour le soutien qu'elle a reçu. **M. Dhamai** a appelé les États à faire des contributions supplémentaires au Fonds de contributions volontaires.

Jeudi 19 avril

- Application des recommandations relatives aux six points du mandat de l'Instance permanente en référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration)

Mme Tarcila Rivera Zea, membre de l'Instance Permanente, a fait une déclaration liminaire. Elle a parlé du manque d'institution concrète se concentrant sur les problématiques propres aux femmes autochtones. Il faudrait examiner en particulier deux axes : en premier lieu, les droits collectifs des femmes autochtones aux terres, territoires et ressources, et, en second lieu, le rôle qu'elles jouent par rapport à la résilience de leur communauté et aux changements climatiques. Le représentant de l'**UNFPA** a communiqué que parmi les 178 recommandations faites aux États sur la question des femmes et filles autochtones, seuls 33 États ont fourni un rapport. Un projet conjoint mené au Pérou avec Chirapaq a démontré que les femmes autochtones avaient moins facilement accès aux soins de santé. **Mme Terri Henry** a souligné le problème persistant qu'est le meurtre des femmes amérindiennes, et les violences qu'elles subissent dans les réserves.

Certains **États** sont intervenus. La **Namibie** a fait part des difficultés à obtenir des informations et données sur les communautés reculées. Le **Brésil** a détaillé son plan de santé pour les communautés autochtones reculées. Le **Viet Nam, la Norvège, les États-Unis et l'Équateur** ont présenté certains programmes mis en place pour la promotion des langues autochtones. La **Finlande** a insisté sur le fait que le développement de la région arctique était une des priorités du pays, sur consultation avec le peuple Saami. L'**Afrique du Sud** a cité les partenariats établis avec les agences des Nations Unies pour répondre aux problématiques identifiées dans le pays, telles que la réforme foncière. Le **Chili** a expliqué que de nouvelles stratégies avaient été mises en place pour prévenir les violences faites aux femmes et filles, à travers la création d'un nouveau Ministère des affaires autochtones. Le **Bangladesh, la Guyane et les Philippines** ont présenté leurs initiatives nationales pour la promotion des droits des peuples autochtones. Le **Danemark** a souligné la nécessité d'inclure plus largement les jeunes autochtones dans les processus décisionnels.

Certaines organisations autochtones ont pris la parole. La **Federation of Sovereign Indigenous Nations (Fédération des nations autochtones souveraines) du Canada, la Blackstar Community for Better Living Initiative Inc. du Canada et la Canada World Youth** ont exprimé les souffrances des peuples autochtones du pays et demandé de plus larges mesures de réparation. L'**Asia Indigenous Peoples Pact (Pacte des peuples autochtones d'Asie) et l'Asia Indigenous Peoples Caucus (Caucus des peuples autochtones d'Asie)** ont soulevé la question du manque de reconnaissance des peuples autochtones dans les pays asiatiques et le déni de leurs droits. Le **Pueblo Kichwa de Sarayaku (Peuple Kichwa de Sarayaku) d'Équateur** a alerté le public sur les menaces subies par le peuple Sarayaku, manifestations directes des pressions exercées par les sociétés minières et pétrolières. L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a préconisé que la FAO et l'IPNUQA entreprennent une étude sur les effets des pesticides sur les peuples autochtones. La **Comisión de la Juventud ECMIA (Commission de la jeunesse ECMIA)** a insisté sur l'importance de garantir les droits des femmes et jeunes autochtones. Le **Global Indigenous Youth Caucus (Caucus global des jeunes autochtones)** a alerté sur la crise de l'eau dont souffrent les communautés du Wisconsin. Le **Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti** a demandé à ce que les accords de Chittagong soient respectés. **Tonatierra** a souhaité voir plus d'action et moins de paroles. Les **Mejlis of the Crimean Tatar People (Mejlis des peuples Tatars de Crimée)** ont signalé le contexte violent dans lequel se trouvent les Tatars de Crimée. L'**Association of Indigenous Peoples of**

the North, Siberia, and Far East of the Russian Federation (Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie) a exprimé son soutien envers les jeunes autochtones de Russie. La **New Zealand Nurses Organization (Organisation des infirmières de Nouvelle-Zélande)** a soulevé la question de la discrimination envers les femmes autochtones Maori. **Adivasi Ekta Parishad, d'Inde**, a appelé son pays à ratifier la Convention 169 de l'OIT et à reconnaître les peuples autochtones qui y vivent. Le **National Aboriginal Council of Midwives (Conseil national des sages-femmes aborigènes) du Canada** aimerait que leurs savoirs traditionnels et méthodes d'accouchement soient reconnus. Le **World Sindhi Congress (Congrès mondial Sindhi)** a mentionné la situation des peuples autochtones du Pakistan. **Passionist International** a dénoncé les violations persistantes des droits des peuples autochtones dans les Philippines. L'**Ogaden Peoples Rights Organization (Organisation pour les droits du peuple Ogaden) en Éthiopie** a évoqué le problème de l'assimilation culturelle forcée du peuple Ogaden. L'**International Indigenous Working Group on HIV and AIDS (Groupe de travail autochtone international sur le VIH/SIDA)** a invoqué la nécessité d'une meilleure coordination pour combattre le VIH/SIDA au sein des populations autochtones.

Des déclarations ont été faites par **d'autres organisations**. Le **FIDA** a déclaré que l'organisation mettait actuellement en place 16 projets ciblant les femmes et filles autochtones des zones reculées. L'**OIT** a présenté des projets en lien avec les femmes autochtones qui travaillent dans des zones et des conditions difficiles. L'**ONU Femme** a affirmé son soutien et sa protection face à la situation difficile dans laquelle se trouvent les femmes et filles autochtones. La **FAO** a présenté à l'assemblée un projet réalisé au Mexique, avec deux objectifs : obtenir plus de données concernant la participation des femmes autochtones en politique, et que l'interculturalité soit incluse dans plus de programmes politiques. L'**Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** a décidé d'introduire, à travers sa réforme de 2016, une nouvelle catégorie de membres, la catégorie des organisations autochtones. Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** a exprimé son inquiétude en ce qui concerne l'accès à la terre pour les peuples autochtones et lancé plusieurs initiatives visant à protéger les droits environnementaux. La **Commission sur les droits de l'Homme des Philippines** a soutenu que la loi nationale sur les peuples autochtones devrait intégrer les femmes et filles autochtones et les personnes autochtones handicapées. Le **Conselho Indigenista Missionário du Brésil** a préconisé que l'Instance mène une étude sur les menaces et la situation des peuples autochtones vivant en Amazonie. **Minority Rights Group** a souligné le manque de données désagrégées disponibles pour mesurer l'accès aux services de santé par les peuples autochtones. **Global Embassy Peace Activists** a indiqué qu'il fallait donner la priorité à l'éducation. **Cultural Survival du Népal** a insisté sur le rôle primordial joué par les médias autochtones, qui fournissent un enseignement sur les langues autochtones et un meilleur accès à l'information. Le **Docip** a présenté les résultats de l'application de la recommandation n°73 de 2009, concernant le développement de l'histoire orale et des ateliers de mémoire au sein des sept régions autochtones.

- Travaux à venir de l'Instance Permanente, y compris sur les questions prises en compte par le Conseil économique et social ainsi que les questions émergentes

M. Sam Johnston du Fonds Vert pour le Climat a initié cette session en présentant les derniers résultats du Fonds, et notant le rôle crucial des peuples autochtones dans la lutte contre les changements climatiques. Au sein du Fonds, 33 projets sont étroitement liés aux questions autochtones. **M. Eduardo Brondizio de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services – IPBES)**, a présenté les derniers travaux menés par la plateforme IPBES pour le partage des connaissances et la protection de la biodiversité. **Mme Mariam Wallet Aboubakrine** a

déclaré que les peuples autochtones étaient les gardiens de la biodiversité et se trouvaient en première ligne face aux changements climatiques. Ce sujet est devenu une priorité de l'Instance Permanente.

Quelques États ont exprimé leur point de vue sur ce sujet. Le **Guatemala** a reconnu le besoin d'impliquer plus largement les femmes autochtones dans les processus décisionnels. Le **Mexique** a expliqué les changements effectués par le gouvernement au niveau du système électoral pour répondre aux demandes des peuples autochtones. La **Fédération de Russie** a déclaré avoir comme priorité la création de zones protégées dans la région arctique. L'**État plurinational de Bolivie** a suggéré de renommer l'Instance Permanente, « Instance Permanente sur les 'droits' autochtones ». La **Nouvelle Zélande** a reconnu le rôle des peuples autochtones dans le combat contre les changements climatiques. Le **Canada (également au nom de l'Australie)** s'est montré favorable à une plus grande participation des peuples autochtones aux réunions des NU les concernant.

Certaines **organisations autochtones** ont également pris la parole. **Native Youth Alliance** a demandé un meilleur accès aux ressources naturelles et une meilleure protection internationale pour celles-ci. Le **Sengwer Indigenous Peoples (Peuple autochtone Sengwer) du Kenya** a demandé à l'UE et la Finlande d'arrêter de financer l'exploitation forestière sur les terres autochtones ancestrales, qui en souffrent. L'**Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia, and Far East of the Russian Federation (Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie)** a appelé à la reconnaissance des savoirs autochtones traditionnels qui pourraient aider les recherches scientifiques. **Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti du Bangladesh** a souligné le manque de mesures et d'actions de la Commission foncière pour régler les conflits fonciers. L'**United Confederation of Taino People (Confédération unie du peuple Taino) de Porto Rico** a alerté sur la situation difficile du peuple Taino, qui menace leur sécurité et leurs vies. La **Confederación of Pueblos Indígenas de Bolivia (Confédération des peuples autochtones de Bolivie)** a suggéré la création d'un tribunal international pour examiner les violations des droits des peuples autochtones. Le **Forest Peoples' Program** a insisté sur le fait que la collaboration avec les peuples autochtones s'inscrit dans la lignée du Plan Stratégique pour la biodiversité. Le **Congrès Mondial Amazigh** a dénoncé les violations des droits de l'Homme commises à l'encontre du peuple Amazigh, et a appelé l'Instance Permanente à mieux protéger les défenseurs des droits autochtones. L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a fait une déclaration à propos des seconds Jeux Mondiaux Autochtones qui ont eu lieu en juillet 2017 en Alberta. Le **Flying Eagle Woman Fund du Canada** a déclaré que les ressources naturelles devraient être considérées comme des êtres vivants et non comme des objets dont on peu disposer comme sur un marché. L'**Association sociale des réfugiés Jumma du Chittagong Hill Tracts (Chittagong Hill Tracts Jumma Refugees' Welfare Association)** a appelé le gouvernement du Bangladesh à prendre des mesures pour la protection des peuples autochtones. L'**Organización de Pueblos Indígenas de la Amazonía Colombiana (Organisation des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne)** a mis en relief le rôle des femmes autochtones dans la préservation des savoirs traditionnels et de la mémoire collective des peuples.

Seules **deux autres organisations** ont pris la parole. L'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** a déclaré que les migrations et les changements climatiques étaient aujourd'hui deux sujets cruciaux auxquels il fallait trouver des réponses, et que les peuples autochtones avaient un rôle fondamental à jouer dans ce sens. Le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** a présenté certains partenariats noués avec les peuples autochtones en vue d'atténuer les impacts des changements climatiques sur les communautés.

Vendredi 20 avril

- Suivi du Document final issu de la Conférence mondiale des peuples autochtones :

M. Alvaro Pop, Secrétaire exécutif du FILAC (Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes) et Vice-président du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones a présenté les récentes avancées du FILAC et en particulier le Plan pour l'Amérique latine. Ce plan a été adopté en collaboration avec les États et les organisations autochtones. Le **Chef de Cabinet adjoint du Bureau du Président de la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale, Mme Sofia Borges, a parlé** des retombées positives des négociations entre les États et les peuples autochtones au fil des ans. La prochaine étape étant désormais de renforcer la participation des peuples autochtones au système des NU, et d'établir un nouveau dialogue sur l'employabilité des jeunes autochtones. **Mme Melanie Benjamin, Cheffe de la tribu Mille Lacs Band of Ojibwe,** a rappelé l'importance de la participation des peuples autochtones au système des NU et a émis quatre propositions : (1) demander un nouveau statut pour les organisations autochtones aux NU ; (2) demander l'accréditation des mécanismes autochtones des NU à l'AGNU ; (3) demander la participation des délégués sur tous les sujets qui les concernent ; (4) renforcer la présence des gouvernements autochtones dans toutes ces réunions internationales et pas uniquement via des experts indépendants.

De nombreux **États** ont exprimé leurs points de vue sur ce point à l'ordre du jour. La **Finlande (au nom des pays nordiques et des pays baltes : le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie)** a réaffirmé l'importance de la participation des peuples autochtones aux réunions des NU et a appelé les États membres à prendre des mesures concrètes dans ce sens. La **Namibie** a exprimé son soutien envers les communautés marginalisées et présenté des politiques nationales élaborés à cet égard. L'**Australie** a manifesté sa volonté de combler l'écart en matière de participation des aborigènes aux processus décisionnels portant sur des questions qui les concernent. La **Nouvelle Zélande** a réaffirmé l'engagement du pays à travailler en collaboration avec le peuple Maori. L'**Afrique du Sud** a invité à l'adoption d'une Convention sur les droits des peuples autochtones entre États membres. Le **Mexique** a exposé son rôle dans la promotion des droits des peuples autochtones et leur participation au niveau mondial, y compris en tant que co-président de la résolution pour le nouveau mandat du MEDPA. Le **Chili, le Guatemala, l'État plurinational de Bolivie et le Salvador** ont présenté leurs politiques nationales en faveur du respect des droits des peuples autochtones dans leurs pays. Le **Paraguay** a souligné les mesures prises pour se conformer au paragraphe 8 du Document final de la CMPA, en encourageant le dialogue entre les communautés autochtones et l'État. **La Fédération de Russie** s'est interrogée sur la manière dont il était possible de rendre légitime la participation des peuples autochtones d'après les différents contextes culturels dans lesquels ils vivent. Le **Pakistan** considère les droits de l'Homme comme un sujet important à prendre en compte, en mettant en lumière l'accès égalitaire pour tous aux mêmes opportunités. L'**UE** a informé l'assistance des nouvelles politiques adoptées par l'UE afin de reconnaître les droits des peuples autochtones au niveau européen et de faciliter leur participation aux mécanismes pertinents de l'UE.

Des déclarations ont également été faites par des représentants des organisations autochtones suivantes : l'**Indigenous People Law and Policy Program of the University of Arizona (Programme de droit et politique autochtones de l'Université d'Arizona)** a dénoncé la violation de ses droits tribaux par les gardes frontières entre les États-Unis et le Mexique dans le cadre du projet de construction du mur entre les deux pays. La **Drug Foundation de Nouvelle-Zélande** a suggéré qu'une investigation soit faite sur le racisme structurel au sein du système judiciaire. **Le Réseau**

d'information et d'éducation L'auravetl'an des populations autochtones a demandé à ce que plus de ressources soient dédiées à la préservation des langues autochtones. L'**Asia Indigenous People's Pact (Pacte des peuples autochtones d'Asie)** et l'**Asia Indigenous People's Caucus (Caucus des peuples autochtones d'Asie)** ont mis en avant le besoin de renforcer la participation des peuples autochtones aux réunions portant sur des sujets qui les concernent, à tous les niveaux. Dans une déclaration conjointe, les **Saami Parliament (Parlements Saami) de Finlande, de Suède et de Norvège**, ont dénoncé l'absence de mise en œuvre des plans d'action nationaux en faveur des peuples autochtones et ont demandé une plus grande indépendance de ces instances de gouvernance. La **Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien)** a rappelé à l'assistance qu'il est primordial de garder en tête les Principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l'Homme. Le **Metis Settlements General Council (Conseil général des colonies Métis) du Canada** a dénoncé la violation des traités signés entre les tribus et le gouvernement et appelé à un plus grand respect des ressources naturelles à travers la mise en place d'un vrai dialogue. La **Nation d'Hawaï'i** a expliqué le type de collaboration qu'Hawaï'i a réussi à créer, dans l'ensemble, avec les autorités en adoptant des solutions communautaires, bien qu'il y ait toujours un manque de consultation avec les peuples en ce qui concerne la question foncière, particulièrement critique. L'**Université d'Alaska** a rappelé la nécessité de renforcer la participation des peuples autochtones aux réunions des NU les concernant. La **Finnish Saami Youth Organization (Organisation des jeunes Saami finlandais)** a insisté sur le manque de données disponibles concernant le bien-être des communautés Saami en Finlande et invité le gouvernement à donner plus de poids aux mécanismes traditionnels Saami. La **Blackstar Community for Better Living Initiative Inc.** a présenté une initiative autochtone pour faire appliquer le droit à l'eau des communautés autochtones conformément à l'article 25 de la Déclaration. La **Confederación Indígena Tayrona (Confédération autochtone Tayrona) de Colombie** a souligné les souffrances des communautés vivant dans des zones de conflit. Le **Congrès Mondial Amazigh** a demandé la participation des peuples autochtones à tous les mécanismes et toutes les réunions des NU les concernant, avec un statut d'observateur auprès de l'AGNU. L'**Union of BC Indian Chiefs (Union des chefs indiens de Colombie-Britannique)** a réclamé que les États travaillent en étroite collaboration avec les peuples autochtones pour concrétiser leurs plans d'action nationaux. L'**Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia, and Far East of the Russian Federation (Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie)** a mis en avant l'importance du Document final de la CMPA, qui constitue une bonne base juridique pour la protection des peuples autochtones en Russie. La **Batani Foundation (Fondation Batani) de la Fédération de Russie** a souligné les problèmes auxquels font face les défenseurs des droits autochtones en Russie et la pression qu'ils subissent, ainsi que les violations des droits autochtones. **Elleyada** a demandé aux États d'engager une réflexion sur une possible Convention sur les droits des peuples autochtones. **Aadivasi Ekta Parishad, d'Inde** a signalé le non-respect des droits des peuples autochtones en Inde et de leurs défenseurs, qui se voient menacés. **Llancalil Araucania du Chili** a exprimé sa déception vis-à-vis des processus, la justice n'agissant qu'en faveur des entreprises commerciales sur les terres mapuches.

D'autres organisations ont également exprimé leur point de vue. L'**UNESCO** a présenté ses politiques sur les questions autochtones, notamment à travers des projets se conformant aux articles de la Déclaration. L'**OIT** a souligné que la ratification de la Convention n°169 permettait de modifier la réglementation nationale, et a mis l'accent sur sa collaboration avec les communautés autochtones en Amérique latine ainsi qu'avec le FILAC (Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes). La **Commission sur les droits de l'Homme des Philippines** a présenté un rapport sur les violations des droits de l'Homme faites à l'encontre d'une communauté des

Philippines. La **Commission nationale des droits de l'homme du Népal** a appelé à plus d'actions en faveur des droits des peuples autochtones au Népal.

Certains membres **experts** ont pris la parole. **Mme Terri Henry** a rappelé l'importance de la gouvernance communautaire et d'organiser des consultations avec les peuples autochtones pour renforcer leur participation aux mécanismes des NU. **M. Les Malezer** est revenu sur le manque de suivi de la mise en application du Document final de la CMPA, en particulier en ce qui concerne la participation des peuples autochtones au système des NU. **M. Jens Dahl** a fait part de ses inquiétudes concernant la création d'institutions autochtones, du fait des grandes différences dans la manière dont les peuples autochtones s'organisent d'une région à l'autre. Il considère qu'il serait judicieux d'avoir une définition commune de ce point, pour établir un socle commun entre tous les peuples autochtones. **M. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco** a mis en avant l'importance de parvenir à un consensus afin de pouvoir prendre des mesures concrètes, et a remercié le FILAC pour les travaux menés en étroite collaboration avec les États et les organisations autochtones. Il est de plus en plus urgent d'identifier le meilleur moyen de mettre en place des solutions efficaces.

- Dialogue avec les peuples autochtones

Le thème de ce dialogue était les droits fonciers des peuples autochtones. L'objectif de cette audience était que les membres de l'Instance Permanente puissent entendre les recommandations des délégués autochtones présents et prennent connaissance des situations critiques.

Le représentant d'une organisation autochtone d'Alaska a demandé à l'IPNUQA d'émettre une recommandation aux États pour la décolonisation des terres autochtones. **Un délégué représentant plusieurs femmes autochtones à travers le monde** a émis le souhait de voir plus de femmes et filles impliquées dans la mise en oeuvre des normes internationales. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Karipuna du Brésil** a signalé le génocide physique et culturel que subissent les peuples autochtones du Brésil à l'heure actuelle. **Le représentant d'une organisation autochtone de Russie** a demandé la protection des droits des peuples autochtones à leur culture, et a soulevé la question de la spoliation des terres. Si les peuples autochtones sont dépossédés de leurs terres, leur identité en tant que peuple disparaît. **Le représentant d'une organisation autochtone de Birmanie a fait remarquer** l'exclusion de son peuple des processus décisionnels et l'absence de toute forme de normes internationales. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Touareg du Mali** a expliqué comment l'État avait pris possession de leurs terres et restreint leur accès à l'eau, qui est vital à leur survie. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Guaraní d'Équateur** a soulevé la question des avancées faites par les compagnies pétrolières dans cette partie de la forêt équatoriale amazonienne, et des dégâts qui en résultent sur l'environnement et les terres autochtones. **Le représentant d'une organisation autochtone du Canada** a mis en avant quatre points saillants : (1) la nouvelle méthode de travail de l'IPNUQA, qui devrait se tenir dans la salle de l'AGNU ; (2) la nomination des représentants aux Jeux mondiaux autochtones ; (3) le suivi de la mise en application du Document final de la CMPA ; et (4) l'arrêt des massacres des guérisseurs traditionnels au Pérou. **Un autre représentant d'une organisation autochtone de Russie** a indiqué que l'organisation aidait les autochtones à défendre leurs droits fonciers mais que cela devenait de plus en plus difficile. **Le représentant d'une organisation autochtone du Bangladesh** a demandé la reconnaissance des terres autochtones dans son pays et l'entrée en vigueur des droits des peuples autochtones. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Maori de Nouvelle-Zélande** a soulevé le problème de la doctrine de la découverte dans son pays et a demandé à y mettre fin. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Saami de Finlande** aimerait qu'il y ait plus de discussions sur le thème des entreprises et des droits de l'Homme, et sur la manière de mettre en place plus de dialogues participatifs, suggérant également d'établir des dialogues régionaux

en amont. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Amazigh** a déclaré qu'il serait judicieux de limiter le temps d'intervention des États au cours de l'IPNUQA ; il/elle a également exprimé le souhait que le nom de l'IPNUQA soit changé pour « Instance Permanente sur les 'Droits' des Peuples autochtones » et a insisté sur l'application du droit à l'autodétermination. **Le représentant d'une organisation autochtone du Pérou** a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis de l'exploitation croissante de la forêt équatoriale amazonienne et des assassinats de défenseurs des droits autochtones. **Le représentant d'une organisation autochtone du Canada** a dénoncé la violation des droits des peuples autochtones et le manque de processus de réconciliation. **Le représentant d'une organisation autochtone d'Hawaï'i** a détaillé les divers projets mis en place sur l'île au profit du développement des communautés internationales. **Le représentant d'une organisation autochtone du Nicaragua** a souligné le manque de volonté politique de la part des gouvernements d'apporter des réponses aux problématiques autochtones. **Le représentant d'une organisation autochtone du Népal** a souligné le processus d'intimidation des peuples autochtones par les autorités et les déplacements massifs de populations. **Un autre représentant d'une organisation autochtone du Canada** a déclaré que les membres experts ne représentaient pas les peuples autochtones de l'ensemble du monde alors qu'ils siégeaient en tant que tels, et a suggéré la création d'un autre statut sous l'égide de l'ECOSOC afin que des experts de l'IPNUQA et d'autres représentants autochtones élus s'expriment sur les droits des peuples autochtones. **Un autre représentant d'une organisation autochtone du Pérou** aimerait avoir plus de visibilité sur un Parlement autochtone et les décisions qui y seront prises. **Le représentant d'une organisation autochtone du peuple Mapuche du Chili** a mis en avant la criminalisation du peuple Mapuche dans le pays. **Le représentant d'une organisation autochtone d'Égypte** a suggéré de modifier les méthodes de travail des NU pour que les voix des peuples autochtones soient mieux prises en compte dans les négociations. **Un autre représentant d'une organisation autochtone des États-Unis** a alerté sur le génocide de peuples autochtones qui se poursuit à travers le monde, alors même que d'autres participent à cette session de l'IPNUQA. **Un autre représentant d'une organisation autochtone de Russie** a déploré le manque de dialogue et de collaboration avec l'État. **Le représentant d'une organisation autochtone de Bolivie** a dénoncé les souffrances subies par les femmes autochtones et la nécessité d'avoir une plus grande cohésion pour faire valoir leurs droits. **Le représentant d'une organisation autochtone du Pacifique** a alerté sur le manque d'équilibre quand il s'agit d'écouter les différentes voix ; et le fait que les peuples autochtones n'ont jamais priorité. **Un autre représentant d'une organisation autochtone du Bangladesh** a demandé la reconnaissance des peuples autochtones dans son pays. **Un autre représentant d'une organisation autochtone des États-Unis**, du Dakota du Nord, a souligné les problèmes liés à la contamination de l'eau et le risque vital que les produits chimiques présents dans l'eau représentent pour les peuples autochtones. **Le représentant d'une organisation autochtone d'Amérique latine** a insisté sur une plus forte participation des peuples autochtones aux processus des NU. **Le représentant d'une organisation autochtone vivant sur la frontière entre la Birmanie et l'Inde** a exposé le processus d'assimilation de son peuple mené par l'Inde et a invité à la paix et demandé la reconnaissance des peuples autochtones d'Inde. **Un autre représentant d'une organisation autochtone des États-Unis** s'est félicité des recommandations de la RSPA à l'attention des États-Unis, dans son rapport de 2017 et a demandé l'arrêt de l'incrimination des peuples autochtones aux États-Unis. **Un autre représentant d'une organisation autochtone du Guatemala** a demandé à ce que la participation des représentants autochtones issus des populations locales à l'IPNUQA soit assurée, au même titre que celle des anciens. Le **Global Indigenous Youth Caucus (Caucus mondial des jeunes autochtones)** a partagé les problèmes auxquels ils ont été confrontés pour participer à cette session de l'IPNUQA, comme par exemple les changements dans le système d'accréditation en ligne et les badges d'accès secondaires pour assister aux plénières. Ils ont ensuite préconisé que les NU aident les délégués autochtones, en particulier les jeunes, à trouver un logement abordable à New York. **Un autre représentant d'une organisation autochtone a souligné**

l'importance de sauvegarder les normes juridiques relatives aux droits des peuples autochtones au niveau international, ainsi que d'établir des conventions bilatérales. **Le représentant d'une organisation autochtone de la Nation Navajo des États-Unis** a appelé à un travail collaboratif avec toutes les autres organisations autochtones afin de protéger l'environnement et de limiter les dégâts causés par le système capitaliste. **Un autre représentant d'une organisation autochtone du Brésil** a demandé à ce que le portugais devienne une langue officielle de l'IPNUQA, afin de faciliter la participation des peuples autochtones lusophones.

De nombreux **experts** ont réagi à ces échanges. **M. Les Malezer** a souligné que la question de la décolonisation avait été soulevée à de nombreuses reprises et qu'il serait intéressant d'entendre quelques suggestions sur la manière de faire avancer ce processus. **M. Jens Dahl** a également mis en avant la nécessité d'établir un mécanisme de surveillance pour traiter cette question. **M. Brian Keane** a demandé la mise en place d'une politique relative aux peuples autochtones et la question de la conservation. **Mme Tarcila Rivera Zea** a suggéré à l'assistance de formuler leurs remarques comme s'ils émettaient directement leurs recommandations aux États. **Mme Lourdes Tiban Guala** a souligné l'importance d'établir un rapport nuancé sur ce qui se passe sur le terrain, et l'importance de la cohésion pour faire des droits des peuples autochtones une réalité au sein des pays. **Mme Aisa Mukabenova** a fait noter la nécessité d'avoir plus de délégués autochtones au sein du Comité de pilotage sur l'Année internationale des langues autochtones.

Vendredi 27 avril

- Clôture de la session

Mme Mariam Wallet Aboubakrine, Présidente de la dix-septième session de l'Instance Permanente, a fait une déclaration dans laquelle elle note la riche diversité des discussions qui ont eu lieu au cours de cette session, prenant en compte l'ensemble des réalités actuelles auxquelles font face les peuples autochtones à travers le monde. Malheureusement, il apparaît clairement que les peuples autochtones sont laissés de côté, avec un accès limité aux services basiques et les forts taux de mortalité qui en découlent. La perte des terres est liée à la perte de l'identité et de la spiritualité autochtone, accentuée par des processus croissants d'assimilation et d'incrimination. Il y a un vrai défaut de mise en œuvre de la Déclaration, même si certains États vont déjà de l'avant. Elle a encouragé à ce que plus d'États prennent l'initiative de la mise en application des bonnes pratiques relatives aux peuples autochtones à travers le monde.

Mme Marleine Poitras, Cheffe régionale de l'Assemblée des Première Nations en Alberta, a clôturé cette session en déclarant qu'elle espérait voir plus de femmes autochtones à des postes de haut niveau. Elle a ensuite souligné la nécessité d'avoir une approche fondée sur les droits de l'Homme et le développement pour tous, mais elle a également salué les progrès accomplis et les solutions qui ont pu être mises en place. Il est important de faire entendre les souffrances humaines incessantes à travers le monde, en effet, la terre est sacrée pour les peuples autochtones et cette terre se trouve violée. La connexion entre la terre et la dimension spirituelle est fondamentale à l'identité autochtone et les peuples autochtones doivent porter cette responsabilité.

ANNEXE I – LISTE DES MEMBRES ACTUELS DE L'IPNUQA

Ci-dessous se trouve la liste des actuels Membres de l'Instance Permanente, dont le mandat prendra fin en 2019 :

Experts autochtones

Mme Mariam WALLEY ABOUBAKRINE (Afrique)
M. Elifuraha LALTAIKA (Afrique)
Mme Anne NUORGAM (Arctique)
Mme Terri HENRY (Amérique du nord)
M. Phoolman CHAUDHARY (Asie)
M. Dmitri HARAKKA-ZAITSEV (Fédération de Russie, Europe de l'est, Asie centrale et Transcaucasie)
Mme Lourdes TIBAN GUALA (Amérique centrale, du sud, et Caraïbes)
M. Les MALEZER (Pacifique)

Experts nommés par les États

M. Gervais NZOA (Cameroun)
Mme Tarcila RIVERA ZEA (Pérou)
Mme Aisa MUKABENOVA (Fédération de Russie)
M. Jesus Guadalupe FUENTES BLANCO (Mexique)
M. Jens DAHL (Danemark)
M. Brian KEANE (États-Unis d'Amérique)
Mme Zhang Xiaoan (Chine)

ANNEXE II – LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
CMPA	Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FILAC	Fond pour le Développement des Peuples Autochtones d'Amérique du Sud et des Caraïbes
HCDH	Haut-commissariat (des Nations Unies) aux Droits de l'Homme
IPNUQA	Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones
la Déclaration	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones
MEDPA	Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPS/ OMS	Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RSPA	Rapporteur(se) spécial(e) sur les Droits des peuples autochtones
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources naturelles
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Docip et ne peut en aucune circonstance être considéré comme le reflet de la position de l'Union Européenne.

Avec le soutien de :

- Sámediggi
- la Ville de Genève
- l'Union Européenne



REPUBLIQUE
DU CANTON
DE GENÈVE

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



Les positions exprimées dans le présent document ne représentent pas les points de vue de Docip ou ses employés, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation.

Le présent document a été rédigé dans sa version anglaise originale par Claire Moretto, pour toute question, vous pouvez la contacter directement : claire@docip.org